

Bulletin d'information de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

avril 2019



Écho de la Municipalité

Un nouveau départ pour notre Auberge communale

Situé au centre du village, ce bâtiment, construit en 1850, sera voué à devenir, en 1960 l'Auberge communale de «la Charrue». Avant cette date, on parlait alors du Café de la Charrue, et non pas d'une Auberge.

Après plusieurs travaux de rafraîchissements et de petites rénovations, de plus gros travaux ont été entrepris en 1998 sur cet immeuble qui a dû être adapté, au fils des ans, aux diverses normes techniques entrées en vigueur, permettant ainsi l'exploitation d'un restaurant, équipé d'une cuisine professionnelle. Ainsi, plusieurs tenanciers se sont succédés dans ce vénérable établissement jusqu'à ce jour:

Louis Salzmann en 1889 (qui devait s'acquitter d'un loyer de fr. 2'000.- par an), puis Ulysse Baudet en 1925.

Paul et Berthe Fatio-Monnard de 1960 à 1974, puis Jean-Bernard et Huguette Loup de 1974 à 1998.

Bernard et Myriam Mancion de 2000 à 2003, puis Christophe et Maria da Graça Chastellain de 2003 à 2008.

Michel Theux-Berucq de 2008 à 2012, en compagnie de Moulay El Mustapha Aboutahir, qui a ensuite œuvré seul jusqu'à fin 2018.

Et enfin, depuis le 1er février 2019, Arijeta et Ismet Bajrami.

Lors de sa séance du 28 septembre 2017, le Conseil communal a accepté un crédit destiné à donner du sang neuf à ce bâtiment. Des travaux de réfection des façades, de remplacement de l'enseigne extérieure et de transformations intérieures ont été exécutés, ceci dans le but de pouvoir remettre l'exploitation

de notre Auberge communale à la famille Bajrami, habitant notre village et très active auprès de nos sociétés locales.

Madame Arijeta Bajrami, avec son beau sourire, ainsi que Monsieur Ismet Bajrami, sont heureux de pouvoir vous accueillir dans le tout nouveau restaurant dont le cadre est très chaleureux. Vous pourrez y découvrir une belle carte, qui vous permettra de déguster des spécialités du terroir, préparées par une nouvelle brigade.

La Municipalité ne peut que vous conseiller de fréquenter ce nouveau restaurant et elle souhaite à la famille Bajrami, ainsi qu'à toute son équipe, plein succès pour son activité dans cette Auberge magnifiquement rénovée.

Luigi Mancini, municipal



Sommaire

Écho de la Municipalité	1
Communications officielles	2
Passeport vacances 2019	7
Écho du Conseil communal	9
Le nouveau Romanel info est là	9
Agenda des manifestations	10
Monsieur Germain Rérat fête ses 90 ans!	11
Nouvel aménagement de l'espace de jeu à la garderie	• 12
Noël à la garderie	12
Dans nos familles	13
Course annuelle du Fil d'argent	14
Chronique de la paroisse	15

Communications officielles

Romanel Info - Éditions 2019

2019 est une année transitoire pour le Romanel Info, avec 3 parutions prévues dans l'année: la première le 8 avril – la deuxième le 26 août (délai de réception des annonces vendredi 19 juillet) – la troisième le 9 décembre (délai de réception des annonces vendredi 1er novembre). Pour obtenir des renseignements complémentaires à ce sujet, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse greffe@romanel-sur-lausanne.ch.

Population - Etat et structure



Avec 3'308 personnes recensées au 31 décembre 2018, la population résidente permanente de Roma-

nel-sur-Lausanne a un peu augmenté par rapport à 2017 (3'300 à fin 2017).

Structure de la population

- 2'517 personnes suisses, 1'189 hommes (47.24%) et 1'328 femmes (52.76%).
- 791 personnes de nationalité étrangère, 433 hommes (54.74%) et 358 femmes (45.26%).

Les 791 étrangers comptent 3 principales nations représentées soit le Portugal, l'Italie, la France, suivies de l'Espagne, du Kosovo, de la Macédoine et la Roumanie.

Administration communale - Fermeture des services



Les services de l'Administration communale seront fermés le jeudi de l'Ascension 30 mai, ainsi

que le vendredi 31 mai 2019.

Nous vous informons également que les services de l'Administration communale seront exceptionnellement fermés l'après-midi du vendredi 28 juin.

Conseil communal - Calendrier des séances 2019 déjà fixées



Les séances ont lieu à «La Villageoise», à 20 h 00. Dates retenues pour l'instant

Jeudi 11 avril – jeudi 20 juin – jeudi 26 septembre – jeudi 21 novembre (réserve) – jeudi 12 décembre (19h00 Prazqueron).

Le Bureau du Conseil communal et la Municipalité se réservent la possibilité de supprimer l'une ou l'autre des séances mentionnées ci-dessus ou d'en ajouter à d'autres dates.

Mesures d'accompagnement en 2019

- La distribution de sacs gratuits de 35 litres pour les enfants en bas-âge.
 - Pour les enfants nés en 2017,
 2 rouleaux de 10 sacs au maximum
 - Pour les enfants nés en 2018,
 4 rouleaux de 10 sacs au maximum
 - Pour les enfants nés en 2019,
 4 rouleaux de 10 sacs au maximum



Les sacs sont à retirer au Contrôle des habitants, sur présentation d'une pièce d'identité.

- La distribution de sacs gratuits de 35 litres pour les personnes souf-frant d'incontinence, au maximum 3 rouleaux de 10 sacs par année. Une attestation est demandée.
 - Les personnes concernées sont priées de prendre contact avec le Service des Assurances Sociales, tél. 021 641 28 10.
- L'exonération de la taxe par habitant pour les apprentis et les étudiants jusqu'à 25 ans révolus.
 - Les personnes concernées sont priées de transmettre les attestations d'étude à la Bourse communale.

Course «A Travers Romanel» - Restrictions de circulation



Pour le bon déroulement de la **COURSE «A TRA-VERS ROMANEL»**, le vendredi 14 juin, entre 16h00 et 22h00, nous



nous trouvons dans l'obligation d'imposer certaines restrictions de passage aux usagers et riverains et les chemins suivants seront fermés Village, Judée, Sauge, Sous-Mont, Ecureuils, Cousson, Biolles, Vernes et Sentier du Rosset.

Durant cette manifestation, le transit route de Neuchâtel - chemin de la Judée, et vice versa, sera possible par les routes de Lausanne, d'Échallens, chemins de Fontany et des Terreaux.

Ecoliers et sportifs, attention!

Les objets perdus ou oubliés durant la saison 2018/2019 dans les bâtiments scolaires et les installations communales de Prazqueron seront à disposition de leurs propriétaires **mercredi 3 juillet 2019**, de 11h00 à 12h00, dans la salle polyvalente du Collège de Prazqueron.

Cartes d'identité

Pensez à vos documents de voyage.

Nous rappelons que l'établissement des cartes d'identité plastifiées nécessite un certain délai de fabrication. Les demandes doivent donc être faites au Contrôle des Habitants; le délai d'attente est d'environ 3 semaines.

Photos dans le dessein d'obtenir des reproductions irréprochables, seules des photographies de bonne qualité seront acceptées lors des demandes d'établissement et il est impératif que ces dernières soient faites avec la bouche fermée, sans sourire, un arrière-plan légèrement foncé et neutre, sans le reflet des lunettes, sans couvre-chefs, pipes ou objet quelconque dans la bouche, main contre le visage ou autre personne sur l'image.

Pour tous renseignements complémentaires, un tableau d'exemples de photographies peut être consulté au bureau du Contrôle des Habitants.

Contrôle des Habitants

- Fermeture du bureau



Durant la période estivale, soit du 22 juillet au 23 août 2019, le guichet du Contrôle

des Habitants sera fermé le lundi à 16h30, et non à 18h30 comme durant le reste de l'année.

Abonnements CFF



Nous vous rappelons que la Commune dispose de deux abonnements (cartes journa-

lières), qui permettent à ses habitants de voyager librement sur le réseau des CFF, ainsi que sur ceux de nombreux chemins de fer privés. **Prix fr. 45.**–par jour. Les personnes intéressées sont invitées à passer au guichet de la Bourse communale (Maison de Commune, rez-de-chaussée gauche).

Respect de la tranquillité publique Règlement de police

Enfants - Art. 26: nous rappelons qu'il est interdit aux enfants en âge de scolarité obligatoire et n'ayant pas 16 ans dans l'année:

- de fumer ou de consommer des boissons alcoolisées dans les lieux et sur la voie publics;
- de sortir le soir après 22 h 00, non accompagné d'un adulte responsable.

Les enfants, autorisés à assister seuls à une manifestation ou à un spectacle public ou privé se terminant après les heures de police, doivent rejoindre immédiatement leur logement.

Tondeuses et autres travaux bruyants

Nous attirons votre attention sur le respect des horaires d'utilisation de ce type de machines, soit du lundi au vendredi, jusqu'à 20h00, et le samedi, jusqu'à 18h00 (interdit le dimanche et les jours fériés, qui sont jours de repos public).

Les longues soirées d'été sont de retour et avec elles, le bonheur de vivre en plein air, jusqu'à la tombée de la nuit et même au-delà.

Cependant, pour celles et ceux qui n'ont pas la chance d'être en vacances et endurent la sonnerie matinale du réveil, les heures de sommeil sont précieuses.

C'est pourquoi nous vous rappelons qu'il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des personnes entre 20 h 00 et 07 h 00, ainsi que la tranquillité publique entre 22h00 et 07h00. D'autre part, la Municipalité vous demande instamment que, par respect pour vos voisins, les travaux bruyants de jardinage et bricolage soient évités durant les heures conventionnelles des repas.

Grillades sur les balcons

Afin de respecter le règlement de vos immeubles, nous vous rappelons que les balcons des immeubles locatifs ne sont pas l'endroit idéal pour le barbecue. De fait, à pareille époque, plusieurs plaintes nous parviennent de locataires incommodés par les odeurs et fumées qui émanent de grills et se propagent à l'intérieur des appartements. Dès lors, ayez une pensée pour vos proches voisins et renoncez à cette pratique, qui n'est par ailleurs pas exempte de danger d'incendie. De plus, nous vous rappelons l'article 53 du Règlement de police de la Commune de Romanel-sur-Lausanne qui stipule, entre autres: que le voisinage ne doit pas être incommodé par la propagation des fumées et mauvaises odeurs.

Tailler haies et buissons

Il est rappelé qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon les normes ci-après:

Emondage des haies

- a) à la limite de la propriété:
- b) à une hauteur maximale de 60 cm. lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m. dans les autres cas.

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées:
 à 5 m. de hauteur et 1 m.
 de l'extérieur
- b) au bord des trottoirs:à 2.50 m. de hauteur et à la limite de la propriété.

Les personnes concernées sont invitées à faire ces travaux pour le **2 août 2019**.

Il est à relever que les dispositions de la Loi sur les routes à ce sujet sont applicables toute l'année.

Gestion des plantes exotiques (néophytes) envahissantes

- Information au public



Sur recommandation du Centre de conservation de la faune et de la nature, à Saint-Sulpice, chaque

propriétaire doit éviter d'implanter des espèces envahissantes dans les terrains privés, en adoptant un bon comportement (choix judicieux des plantes d'ornement, éradication volontaire sur leurs terrains) et peut signaler les nouveaux foyers d'invasion.

L'élimination des déchets verts provenant de plantes envahissantes doit se faire correctement. Les compostières professionnelles ne sont actuellement pas en mesure de garantir une stérilisation complète du compost, et préfèrent donc refuser les résidus de plantes envahissantes.

C'est pourquoi tous ces déchets doivent être éliminés par incinération. Ceci peut poser problème lorsque la quantité de biomasse à éliminer est importante. En aucun cas, il ne faut se débarrasser de ces déchets en pleine nature. Les dépôts sauvages sont à l'origine de nombreux foyers d'invasion. Cette remarque vaut également pour la terre contaminée par ces plantes.

Feux dans les jardins



Chaque année, à pareille époque, nous vous rappelons que les déchets de jardins combustibles ne doivent pas être brû-

lés en plein air, mais amenés sur la place de tri des déchets du chemin du Stand où ils seront dévolus au compostage.

Encéphalite à tiques



Dans le Canton de Vaud, l'augmentation ces dernières années du nombre de cas

d'encéphalites à tiques a été confirmée.

La vaccination contre l'encéphalite à tiques est donc recommandée par l'Office fédéral de la santé publique pour tous les adultes et enfants (généralement à partir de 6 ans) résidant,

travaillant ou séjournant temporairement dans ces régions. L'objectif de ces recommandations est de protéger le plus grand nombre de personnes exposées dans les zones d'endémie.

La vaccination comprend trois doses qui doivent être administrées à intervalle de un à plusieurs mois. Afin que le vaccin puisse être efficace durant la saison des tiques 2019, les personnes désireuses de se protéger devraient initier leur programme de vaccination dès maintenant.

Il est possible de commander des exemplaires de **L'encéphalite à tiques: protégez-vous** à l'adresse

info@sanimedia.ch. Des informations complètes sur la situation en Suisse sont contenues sur www.vd.ch.

Détenteurs de chiens

Nous rappelons **l'obligation de tenir les chiens en laisse** (art. 31 du Règlement de police), ainsi que les prescriptions de l'art. 33 :

«Les personnes accompagnées d'un chien ou autre animal sont tenues de prendre toutes mesures utiles pour **empêcher** ceux-ci:

1. de souiller tout espace public;

2. de souiller ou endommager les vasques, bacs, jardinières et autres

Informations importantes en cas de canicule

En cas de déclenchement du plan canicule entre le 3 juin et le 30 août 2019, les personnes de 75 ans et plus souhaitant pouvoir bénéficier d'un suivi spécifique par nos services communaux peuvent prendre contact avec le Greffe municipal au 021 641 28 00 ou par e-mail à: greffe@romanel-sur-lausanne.ch

Pour en savoir plus sur la canicule www.vd.ch/canicule

3 règles d'or à suivre lors des grandes chaleurs

1. Se reposer

• Rester chez soi, réduire l'activité physique

2. Laisser la chaleur dehors - se rafraîchir

- Le jour : fermer fenêtres, volets, stores, rideaux
- La nuit: bien ventiler
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Rafraîchir l'organisme: douches froides, linges humides sur le front et la nuque, compresses froides sur les bras et les mollets, bains de pieds et de mains froids.

3. Boire beaucoup - Manger léger

- Boire frais régulièrement (au moins 1.51. par jour), sans attendre d'avoir soif.
- Repas froids riches en eau: fruits, salades, légumes, produits laitiers. Veiller à consommer assez de sel











objets de décoration placés sur les voies publiques; les espaces verts et décorations florales qui, appartenant tant à des collectivités publiques qu'à des particuliers, sont aménagés en bordure d'une place ou d'une voie publique sans en être séparés par une clôture.

Ne sont pas punissables, celles et ceux qui ramassent immédiatement les souillures déposées par leur animal dans les lieux susmentionnés ou aux endroits protégés par une prescription édictée par la Municipalité».

Nous avisons les propriétaires de chiens que des contrôles sont effectués par le personnel assermenté de notre Service des travaux et que les personnes prises en flagrant délit de contravention aux articles précités seront dénoncées à l'Autorité compétente et se verront infliger une amende de **Fr. 200.- minimum**.

D'autre part, nous tenons à vous rappeler l'arrêté concernant la problématique des chiens dangereux, adopté par la Municipalité en date du 15 avril 2002 et affiché au pilier public, qui prévoit que:

- tous les chiens réputés de race dangereuse ou de combat (pittbull - bull-terrier - rottweiler) seront tenus en laisse et muselés dans tous les cas;
- ils seront conduits par une personne adulte (plus de 18 ans);
- l'accès aux places de jeux publiques des Esserpys et du chemin des Tilleuls, ainsi que l'espace vert de Prazqueron, leur sont interdits;
- les contrevenants sont passibles d'une peine d'amende selon la Loi sur les sentences municipales.

Gratuité du recyclage des appareils électroménagers



Nous vous rappelons que la taxe anticipée de recyclage appliquée par tous les commerces vendant des appa-

reils électriques et électroniques permet de se débarrasser **gratuitement** des appareils électroménagers et que, par conséquent, vous devez rail Vaud

Département de la sécurité et de l'environnement

Notice d'information aux propriétaires de villas, immeubles et jardins

Chaque année à l'approche de la période estivale, des entreprises itinérantes effectuent du porte-à-porte pour proposer divers travaux d'entretien aux propriétaires. Il s'agit notamment de

Démoussage des toits Désherbage des terrasses, places pavées et chemins

On constate alors fréquemment les infractions suivantes :

- Les produits chimiques le plus souvent utilisés (Eau de Javel mélangée à de la soude caustique par exemple) ne sont pas autorisés pour ce type d'usage.
- Les personnes qui proposent leurs services ne sont pas au bénéfice d'un permis pour l'utilisation professionnelle de produits phytosanitaires. De plus, elles ne savent pas que l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbants) pour l'entretien des toits, terrasses, places pavées, chemins (etc.) est interdite par la législation suisse.
- Enfin, les prescriptions élémentaires telles que la récupération des eaux de lavage, leur traitement et leur élimination dans les règles de l'art ne sont pas respectées.

Dans ces conditions, ces travaux sont tout à fait illégaux. Ils sont régulièrement la cause d'importantes atteintes à l'environnement et génèrent de graves pollutions dans nos cours d'eau.



Par conséquent, tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu pour responsable, en tant que commanditaire des travaux.

Toute information à ce sujet peut être communiquée à la Police cantonale vaudoise au 021 644 44 44 ou via le 117 s'il s'agit d'une pollution avérée ou imminente.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un **nettoyage mécanique** à **l'eau** sans adjonction de produit chimique ou de s'adresser à l'inspection des produits chimiques pour tout renseignement technique souhaité.

SEVEN – Inspection des produits chimiques www.vd.ch – T 41 21 316 43 60 – F 41 21 316 43 95 info seven@vd.ch

retourner dans les commerces tous les appareils électroménagers (frigos et congélateurs notamment), les jouets électriques, ainsi que le matériel et les jeux électroniques.

Ecopoints



Si la plus grande partie de la population dépose consciencieusement ses

déchets triés dans les conteneurs ad hoc, nous constatons de plus en plus de désordre dans les écopoints où tout et n'importe quoi y est déposé sans discernement.

Aussi, nous rappelons que les **écopoints** sont à disposition pour y recevoir les déchets triés, dans les conteneurs clairement identifiés; ce ne sont pas des décharges publiques.

Pensez aux personnes chargées d'éliminer vos déchets en facilitant leur tâche déjà ingrate. Merci de respecter également les heures de dépôt indiquées.

Objets encombrants



Les personnes ne pouvant pas se rendre ellesmêmes à la déchetterie pour y déposer leurs

objets encombrants peuvent prendre contact avec les employés du Service de voirie, qui se chargeront de ce transport. Une participation de **Fr 30.**– par transport est perçue (maximum 3 objets volumineux).

Renseignements (tél. 021 648 11 58).





marie-thérèse guanter pharmacienne FPH

Espace conseil

pour entretien discret à votre disposition

route d'échallens 5 1032 romanel-sur-lausanne t. 021 646 64 28 f. 021 646 65 00 bourg.vd@pharmacieplus.ch www.pharmacie-plus-du-bourg-romanel.ch service à domicile

Charte d'utilisation de la place publique de Prazqueron

Le parc de Prazqueron est un lieu placé sous la sauvegarde du public.

Environnement

- Respectez ce lieu et le voisinage.
- Les grillades sont autorisées uniquement sur les emplacements et les installations mises à disposition par la Commune.
- Les déchets doivent être emportés ou déposés dans les containers prévus à cet effet selon les règles du tri sélectif.
- Toute atteinte à la faune et à la flore, ainsi qu'au mobilier, est interdite.
- L'utilisation de pétards et de feux d'artifice est strictement interdite.

Tranquillité publique

- La tranquillité publique doit être respectée, pensez au voisinage.
- Pensez aux riverains et aux autres utilisateurs lorsque vous accédez au parc ou que vous regagnez votre domicile.
- L'emploi d'appareils de diffusion sonore amplifiée par haut-parleurs de forte puissance est interdit, sauf dans le cas de manifestions dûment autorisées par la Municipalité.
- Toute activité bruyante doit cesser entre 22 h 00 et 10 h 00.

Règlement de police

- Aucune réservation des grills ne sera tolérée.
- En cas de non-respect de cette charte, les dispositions du Règlement de police sont applicables.
- La Commune de Romanel-sur-Lausanne décline toute responsabilité en cas d'accidents.

La Commune de Romanel-sur-Lausanne met ce grill à disposition de la population contre bons soins. Afin que tout le monde puisse en profiter pleinement, nous vous prions de respecter ces quelques règles:

- veillez à ne pas vous brûler et maintenez les enfants à distance du grill
- après chaque utilisation, nettoyez la grille et videz le reste de charbon ou de cendres dans le réceptacle prévu à cet effet
- laissez place nette pour les suivants en jetant vos déchets dans les poubelles ou conteneurs adéquats.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'incident avec ce grill.





Passeport Vacances 2019



En principe, cette année, la Commune de Romanel s/L. aura des activités à offrir (sous réserve de l'acceptation par le Service de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Lausanne des dossiers présentés).

La Commission du Passeport Vacances décidera certainement de nous attribuer des passeports traditionnels, dont le nombre sera fixé, pour notre commune, en fonction des activités offertes.

La vente des passeports aura lieu au guichet du Greffe municipal les mercredis 29 mai, 5 et 12 juin 2019.

Le Passeport Traditionnel (avec activités) est destiné aux enfants entre 9 ans et 15 ans (il est impératif que les enfants aient 9 ans au début de la session choisie).

Son prix (sous réserve de modifications) Fr. 45.- par enfant et **Fr. 40.-** dès le 2^e enfant et suivants d'une même famille.

Passeport Farniente (seulement offre de base) pour les enfants dès 13 ans révolus (nés dès le 01.07.2006) jusqu'à 15 ans (fin de scolarité obligatoire).

Son prix (sous réserve de modifications) Fr. 25.- par enfant (sans réduction «famille»).

Les enfants sont invités à s'inscrire préalablement au moyen du bulletin ci-dessous, à retourner au Greffe municipal, chemin du Village 24, jusqu'au 30 avril 2019, au plus tard.

Passeport Vacances 2019

Bulletin d'inscription

(mettre une croix dans les cases correspondantes)

Passeport Traditionnel

- du lundi 8 au dimanche 21 juillet 2019
- du lundi 12 au dimanche 25 août 2019

Prix (sous réserve de modifications) Fr. 45.-

et **fr. 40.-** dès le 2^e enfant et suivants d'une même famille.

Passeport Farniente

- du lundi 8 au dimanche 21 juillet 2019
- du lundi 12 au dimanche 25 août 2019

Prix (sous réserve de modifications) Fr. 25.-

Adresse (rue et N°)

Tél _____



۶



Structures d'accueil collectif de jour des enfants

Garderie «Les P'tits Bonshommes»

La garderie «Les P'tits Bonshommes» est la garderie communale de Romanel-sur-Lausanne. Elle accueille les enfants dès 30 mois jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école. La garderie fait partie du réseau AJENOL (www.ajenol.ch)

Organisation

La garderie est ouverte du lundi au vendredi de 07 h00 à 18 h30 et accueille au maximum 20 enfants par jour, que ce soit durant le temps de travail des parents ou pour la socialisation des enfants. Cette structure est en principe fermée 5 semaines par année (1 semaine à Pâques, 3 semaines en été, et 1 à 2 semaines à Noël). Il est possible d'inscrire les enfants à temps partiel, mais au minimum deux fois dans la semaine, ceci pour des raisons de sécurité affective.

Les inscriptions se font via la liste d'attente du réseau AJENOL (www.ajenol. ch) en complétant le formulaire ad hoc. Il y a ensuite lieu de contacter la direction de la garderie afin de convenir d'un rendez-vous.

L'équipe éducative

L'équipe éducative est composée d'une directrice, de deux éducatrices ES, d'un assistant socio-éducatif, d'une auxiliaire, d'une apprentie et d'une stagiaire.

Ce que nous offrons

Une équipe de professionnel-le-s qui assure l'accompagnement pédagogique des enfants en veillant à leur bien-être, à leur santé et à leur sécurité physique et affective. L'équipe vise à offrir un milieu de vie stimulant et favorisant l'épanouissement et le développement des enfants, tout en les amenant progressivement à s'adapter à la vie en collectivité afin de faciliter l'intégration ultérieure dans la vie scolaire.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la directrice, M^{me} Sandra Ghiggia-Demelais par téléphone au 021 646 99 34 ou par mail à garderie@ romanel-sur-lausanne.ch

Adresse:

Garderie Les P'tits Bonshommes, ch. des Tilleuls 8, 1032 Romanel-sur-lausanne (Collège du Rosset).

UAPE «Les Explorateurs» (Unité d'Accueil Pour Ecoliers)

L'UAPE «Les Explorateurs» est une Unité d'Accueil collectif de jour pour écoliers de 1P à 6P. C'est une structure communale qui fait partie du réseau AJENOL (www.ajenol.ch)

Organisation

L'UAPE est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 18h30 et accueille au maximum 24 enfants par jour âgés de 4 à 10 ans (1P à 6P). Elle est fermée en principe 5 semaines par année (1 semaine à Pâques, 3 semaines en été, et 1 à 2 semaines à Noël). Il est possible d'inscrire les enfants à temps partiel. L'UAPE est ouverte certaines semaines des vacances scolaires et les enfants sont pris en charge sur inscription préalable environ trois semaines avant le début des vacances.

Les inscriptions se font via la liste d'attente du réseau AJENOL (www.ajenol. ch) en complétant le formulaire ad hoc. Il y a lieu ensuite de contacter la direction de l'UAPE afin de convenir d'un rendez-vous.

L'équipe éducative

L'équipe éducative est composée d'une directrice, d'une responsable, d'un éducateur ES, de deux assistantes socio-éducatives, d'une auxiliaire, d'une apprentie et d'une stagiaire.

Ce que nous offrons

Une équipe de professionnel-le-s accompagne les enfants de 4 à 10 ans (de 1P à 6P) hors temps scolaire, permettant ainsi aux parents de concilier leur vie familiale et professionnelle. L'équipe éducative assure les trajets entre l'UAPE et les différents collèges de Romanel-sur-Lausanne.

Durant les moments d'accueil à l'UAPE, diverses activités sont proposées aux enfants, il y en a des plus ou moins amusantes (faire les devoirs, se déguiser,...), plus ou moins calmes (lire, dessiner, faire la sieste, jouer dehors ou en salle de gym,...) ou plus ou moins «dangereuses» (faire de la peinture au «lancer de pinceau», partir à la chasse au trésor,...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter la directrice, M^{me} Sandra Ghiggia-Demelais par téléphone au

021 641 28 06 ou par mail à uape@ romanel-sur-lausanne.ch
Adresse: UAPE Les Explorateurs, ch. du Taulard 22,
1032 Romanel-sur-lausanne
(Collège des Esserpys).

Réfectoire scolaire «Romidi»

Le réfectoire scolaire est situé dans le hall de la salle polyvalente de Prazqueron. Il est placé sous la direction de M^{me} Sandra Ghiggia-Demelais.

Organisation

Le réfectoire scolaire, qui accueille les écoliers de 4 à 10 ans, est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h 45 à 14 h 00. Il est fermé durant les vacances scolaires.

Les inscriptions se font via le Greffe municipal. Le prix forfaitaire journalier par enfant, qui comprend le repas et l'accueil, s'élève à Fr. 15.-.

Les annulations doivent être signalées le plus rapidement possible au Greffe municipal, mais au plus tard jusqu'à 08 h 30 le jour même, faute de quoi les prestations seront facturées.

Les enfants peuvent être inscrits au réfectoire scolaire de façon irrégulière.

NOUVEAU: Pour les enfants fréquentant le réfectoire, il est possible de les inscrire à l'UAPE durant les vacances scolaires. Il y a lieu pour cela de prendre contact avec la directrice, M^{me} Sandra Ghiggia-Demelais.

L'équipe encadrante

L'équipe encadrante est composée d'une assistante socio-éducative, d'une auxiliaire et d'une stagiaire.

Ce que nous offrons

Une équipe de professionnelles qui encadre les enfants lors des pauses de midi, mettant en œuvre des trésors d'ingéniosité et de créativité afin de leur offrir un moment de détente et de plaisir en tenant compte de leurs besoins.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la directrice, M^{me} Sandra Ghiggia-Demelais au 021 646 99 34 ou par mail à garderie@romanel-sur-lausanne.ch ou le Greffe municipal, au 021 641 28 00 ou par mail à greffe@romanel-sur-lausanne.ch.

Écho du Conseil communal



La 14° séance de la législature 2016-2021 du Conseil communal a eu lieu le 13 décembre 2018.

Cette séance a permis aux membres du Conseil de traiter deux préavis de la Municipalité. La réponse de la Municipalité au Postulat Progin – Pour qu'une participation financière soit demandée à chaque Société Locale qui utilise les infrastructures communales à des fins lucratives ou non lucratives a été retiré de l'ordre du jour et sera porté à l'ordre du jour lors du Conseil communal du 11 avril 2019

Le premier Préavis 25-2018 concernait la «Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy»; il a été adopté tel que présenté par la Municipalité.

Le Préavis 26-2018 concernait le «Budget 2019». Passablement de

discussions ont occupé les membres du Conseil communal et la Commission des finances a proposé quatre amendements pour un montant total de Fr. 54'200.— en diminution du budget 2019 d'un montant de Fr. 761'500.— proposé par la Municipalité. Seul l'amendement de Fr. 12'500.— concernant la suppression de la réfection de la peinture des fenêtres de la Maison de Commune a été accepté par l'Autorité délibérante. Le budget 2019 a été accepté tel qu'amendé pour un montant de Fr. 749'000.— par les membres du Conseil.

Après quelques divers, la séance a été levée aux alentours de 21h45 et la soirée s'est terminée par le traditionnel repas de fin d'année.

> Patrick Oppliger Président du Conseil communal

Auberge de la Charrue

Restaurant & Terrasse

Salles de séminaire de 10 à 30 personnes

M^{me} et M. A. & I. Bajrami Route d'Échallens 1 1032 Romanel-sur-Lausanne Tél. 021 683 07 07 lacharrue@bluewin.ch www.aubergedelacharrue.ch

Le nouveau Romanel Info est là!

Après plusieurs semaines d'attente, le nouveau *Romanel Info* est arrivé!

De nouvelles rubriques

Au fil des pages, vous découvrirez les rubriques habituelles et de nouvelles concernant la vie du village.

Écho de la Municipialité

Chaque numéro du Romanel Info débute désormais par une présentation d'une entreprise ou d'une société locale par l'un de nos Municipaux.

Communications officielles

Cette rubrique contient les informations officielles transmises par le Greffe municipal à destination de la population.

Écho du Conseil Communal

Ecrit par le Président du Conseil communal, cet article est le compte rendu des séances du Conseil communal ayant lieu plusieurs fois par an.

Agenda des manifestations

Cet encart vous informe des différentes manifestations publiques auxquelles la population est conviée.

Dans nos familles

Cette rubrique recense les naissances, les mariages et les décès portés à la connaissance du Contrôle des Habitants.

Chronique de la Paroisse

Les pages transmises par notre Pasteure Catherine Dietiker vous informe de la vie paroissiale du village, des rendez-vous à venir, ainsi que des horaires des prochains cultes.

À votre service

Si vous proposez des petits services, cette rubrique est faite pour vous! Que ce soit pour du baby-sitting, des heures de ménage ou de jardinage, etc... Un petit encart est à votre

disposition gratuitement si vous désirez proposer vos services aux habitants de Romanel.

À vous de iouer

Si vous avez des idées d'article, des photographies de Romanel ou une annonce, merci de vous adresser au Greffe municipal:

E-mail: greffe@romanel-sur-lausanne.ch Tél.: 021 641 28 02



Rte d'Echallens 32 • 1032 Romanel-sur-Lausanne Tél.: 021 652 57 67 • E-mail: info@efgirt.ch

www.efgirt.ch



Agenda des manifestations

Mai 2019

4 mai

Concert de la Source enChantée Prazqueron – 20 h 00

18 mai

Tournoi de Volleyball Société de Jeunesse Parc de Prazqueron

18 mai

Festival de folklore portugais Prazqueron – 19 h 00

Juin 2019

5 iuin

Assemblée générale de la Source enChantée et fin des répétitions Prazqueron – 20 h 00

14 juin

Course A Travers Romanel Maison de Commune – 18h00

15 juin

Fête du Lac – Amicale des Pèdzes Parc de Prazqueron – dès 9h00

20 juin

Conseil communal La Villageoise – 20 h 00

Août 2019

1 août

Fête du 1^{er} Août Source enChantée et Romanel Libre Prazqueron – programme suivra

28 août

Reprise des répétitions Source enChantée Prazqueron – 20h00

Septembre 2019

1er septembre

Promenade gourmande des Paysannes vaudoises entre Romanel et Cheseaux. Dès 10h30. Informations sur: https//paysannesvaudoises.ch/ event/apv-crissier-et-environs/

10-11-12 septembre

Troc-Vestiaire Prazqueron

26 septembre

Conseil communal La Villageoise – 20 h 00

Octobre 2019

5 octobre

Brocante – Romanel Libre Prazqueron – dès 08h00

Novembre 2019

3 novembre

Loto fribourgeois Tir Sportif La Mèbre Prazqueron – 14h00

8 novembre

Match au cartes – EIR Prazqueron – dès 18 h00

21 novembre (provisioire)

Conseil communal La Villageoise – 20 h 00

22 novembre

Soirée familiale / choucroute Communauté catholique Prazqueron – dès 18h30

23 novembre

Repas de soutien – Association lci et Ailleurs Prazqueron – 19h00

29-30 nov./1 déc.

Marché de Noël Prazqueron Programme suivra

Décembre 2019

6 décembre

Match aux cartes Abbaye des Villageois Prazqueron – dès 18h30

11 décembre

Concert de Noël de la Source enChantée Prazqueron – 20h00

12 décembre

Conseil communal Prazqueron – 20 h 00

14 décembre

Vente sapins de Noël – Les Pèdzes Prazqueron – 10h00 à 12h00

Monsieur Germain Rérat fête ses 90 ans!



Monsieur Germain, Paul, Roger, Rérat, a vu le jour le 24 janvier 1929 dans un petit hôpital de quartier de la ville de Bienne, au pied de la chaîne du Jura, c'est-à-dire bien loin de nos contrées (déjà) urbanisées.

Très vite, tout jeune, il se découvre un réel engouement pour le travail bien fait, les belles formes et la bonne chère. Son intérêt et son talent le portent, dès l'école obligatoire, à affectionner tout type de travail requérant technicité, adresse et patience...une triade de qualificatifs qui lui correspondent bien, somme toute, aujourd'hui encore.

Outre son talent naturel pour les arts, il lui arrivait aussi de briller en réalisant des prouesses physiques. Ainsi, il raconte encore souvent, non sans une certaine fierté (à peine dissimulée), qu'il était le seul de son collège à pouvoir grimper à la perche en à peine deux secondes et deux dixièmes !

Fidèle à lui-même, il se forme au métier de boîtier-bijoutier. Cette période, qui marque la fin de son adolescence et son passage à l'âge adulte, il la vit en compagnie de ses parents bien-aimés. C'est aussi durant ce laps de temps qu'il se découvre une passion pour la peinture et qu'il s'ouvre à la philosophie.

A l'âge de vingt-cinq ans, le travail l'appelle sur Genève, ville où il va exercer son métier: la bijouterie. Il y fait la connaissance d'une perle, prénommée Marie-Louise; une infirmière qui deviendra son épouse le 26 décembre 1960.

De cette heureuse union naissent deux enfants: un garçon prénommé François et une fille prénommée Pascale.

En 1961, la famille décide de s'installer à Lausanne. Il continue à exercer son métier auprès de «Gaméo», une dépendance de la très réputée marque «Oméga».

Hélas, comme tout ici-bas est éphémère, «Gaméo» ferme ses portes en 1987, le libérant ainsi, à peine quelques années avant sa retraite.

Il a alors profité de ce temps pour œuvrer auprès de la bibliothèque municipale de Lausanne en qualité de calligraphe et il a pu, par ailleurs, s'adonner pleinement à la peinture et à la philosophie, ses passions de toujours.

Aujourd'hui, il est un grand-papa heureux, entouré de son épouse, de son fils, de sa fille, de sa belle-fille et de trois petits-fils merveilleux et il fête ...à peine ses 90 ans!

Et dire qu'arrivés le 29 janvier 1971 à Romanel, cela fait donc déjà bientôt près de cinquante années qu'il y vit heureux, avec Marie-Louise...

Les Autorités et la population lui souhaitent leurs meilleurs vœux à l'occasion de son 90° anniversaire.

La Municipalité



Nouvel aménagement de l'espace de jeu à la garderie

Lors de son passage, le Père-Noël a laissé derrière lui un nouvel aménagement de l'espace de jeu, pour le plus grand plaisir des enfants.

À la rentrée, nous avons pu lire l'étonnement et l'émerveillement sur le visage des enfants qui ont découvert les nouveautés. Après la période d'observation, place à la découverte des nouveaux coins de jeux et du nouveau matériel.

Pourquoi un nouvel aménagement ?

En cette fin d'année, l'équipe éducative s'est penchée sur la question. En effet, l'espace dans lequel l'enfant évolue sert de base à son apprentissage. L'aménagement spatial devient un outil d'éveil et de développement. Nous avons voulu offrir un espace d'apprentissage ludique dans les domaines les plus variés possibles apprentissages sensoriels, relationnel, cognitif, émotionnel...

Un petit aperçu ci-contre.

Emilie







Noël à la garderie

Découper, coller, mémoriser chants et poésies, voici le projet des loulous de la garderie des P'tits bonhommes durant le mois précédant Noël.

En effet, les enfants ont préparé un petit cadeau de Noël, avec amour, pour leurs parents et appris quelques chansons et poésies de saisons. Lors de la fête de Noël, organisée à la salle polyvalente de Prazqueron, les enfants ont eu l'occasion de montrer leurs talents de chanteur à leur famille et au Père Noël qui nous a fait l'honneur de sa visite. Cette fête a été l'occasion pour les familles et l'équipe de se réunir autour d'un apéro dinatoire.

Emilie







Dans nos familles

Naissances

Tambadian Noham

24.10.2018

Abdelghafour Sham

10.11.2018

Vouillamoz Roxane

14.11.2018

Saldanha Emma

26.11.2018

Polizio Roméo

27.11.2018

Ricchiuto Matteo

30.11.2018

Fuso Victoria

19.01.2019

Rausis Anastasia

24.01.2019

Demircan 'Dilan' Aslan

15.02.2019

Bienvenue à ces bébés et meilleurs vœux aux heureux parents!

Décès

Croset Esther

25.11.2018

Hänggeli Denise

07.12.2018

Doninelli Geneviève

28.12.2018

Delacuisine Antoinette

31.01.2019

Mottet Bernard

31.01.2019

Chappuis Roland

03.02.2019

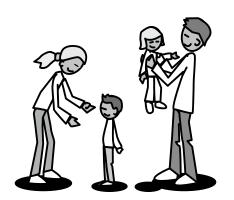
Chuard Josefine

05.02.2019

de Miéville Gilbert

10.02.2019

Nos sincères condoléances à leurs Familles







Luigi MANCINI

Chemin du Brit 19 | CP 114 | 1032 Romanel/Lausanne Tél. + Fax +41 21 648 19 63 | Portable +41 79 743 30 77 infolmancini@bluewin.ch





Course annuelle du Fil d'Argent

Chers amis

Le comité de Fil d'Argent se réjouit de vous convier à la course annuelle,

le mercredi 12 juin 2019

En Petit Train des Vignes dans le Lavaux

Rendez-vous: 08h15

à Cheseaux, Place du Hangar, départ du car à 08 h 30

08h25 à Romanel, Maison de Commune, départ du car à 08h40

09h15 arrivée à Grandvaux, lieu de départ du Petit Train (WC)

09h45 départ du train, tour d'environ 2h à travers le vignoble. Arrêt en milieu du parcours; vue époustouflante à l'Esplanade des Echelettes, pour admirer le Lavaux, le lac et les montagnes. M. Alain Chollet, vigneron, nous servira l'apéro sur l'Esplanade. (tout est prévu en cas de mauvais temps!)

11 h 45 Retour du Train à Grandvaux (WC)

12h00 départ du car pour le Lac de Bret

12h40 Repas au Restaurant du Lac de Bret



Menu: Petite salade mêlée
Rôti au four
Pommes frites, légumes
Coupe Romanoff
(Boissons: 1 verre de vin de
Chardonne, eau minérale
et café)

14 h 30 env. Départ du car pour **La Ferme des Troncs** (Mézières)

Visite en plusieurs groupes du petit musée paysan Recueillement

Thé et tartelettes dans la salle de la Ferme

17h15 env. Retour vers Romanel et Cheseaux

Prix: Votre contribution aux frais de cette course, que nous encaisserons en cours de route, se monte à

Fr. 70.— comprenant le trajet en car, le Petit Train, le repas au Lac de Bret, ainsi que la visite et le goûter à la Ferme des Troncs.

Inscription indispensable prise <u>par</u> <u>ordre d'arrivée</u>, en tenant compte du décalage de parution du Crieur et du Romanel-Info; dernier délai vendredi 31 mai 2019.

Prière de renvoyer le coupon ci-joint dès que possible

à M^{me} Anne-Françoise Voumard, ch. des Tilleuls 21, 1032 Romanel (tél. 021 647 60 75). Si nécessaire, contact le jour de la course au numéro 079 287 88 17

A bientôt, avec les cordiaux messages de votre Comité du Fil d'Argent

Bulletin d'inscription pour la course du 12 juin 2019

Le vignoble de Lavaux

Bulletin à retourner jusqu'au vendredi 31 mai 2019

à M^{me} Anne-Françoise Voumard, ch. des Tilleuls 21, 1032 Romanel, tél. 021 647 60 75 ou 079 287 88 17 ou afvoumard88@hispeed.ch. Places limitées; inscriptions par ordre d'arrivée

·		
Noms de tous les participants		
Adresse		
- /// .		
Téléphone		
Na salawa ala wayaanaa		
Nombre de personnes _		
Date	Signature	

15

Chronique de la Paroisse Cheseaux-Romanel-Vernand

Rendez-vous

Soupes de carême

Les équipes protestantes et catholiques seront heureuses de vous accueillir à la soupe de carême qu'elles vous préparent le **12 avril** à Cheseaux (ancienne cure)

Fil d'Argent

Vendredi **10 mai**, à 14h30, à Romanel (Concorde), film de Jacqueline Veuve: Les marchés.

Mercredi **12 juin**, course annuellle (inscription obligatoire). Contact Anne-Fr Voumard, ch. des Tilleuls 21, 1032 Romanel, tél. 021 647 60 75.

Soirée Louanges

Vendredi **17 mai**, à 20h, au temple de Cheseaux.

Journée de rencontre et d'offrande

Dimanche **5 mai**, culte à Cheseaux suivi d'un repas à la Grande Salle.

Partage biblique

Lundi **13 mai**, à 20h15, par Yvan Bourquin, chez Edith et Claude Badel, ch. des Tilleuls 16, à Romanel.

Week-end paroissial des 14-15-16 septembre à St. Maurice

Comme tous les 2 ans, un week-end paroissial sera organisé cette année durant le Jeûne Fédéral du samedi dans l'après-midi du 14 septembre au lundi après-midi 16 septembre prochains.

Cette fois, c'est à St. Maurice, à l'Hôtellerie Franciscaine, que nous aurons le plaisir de nous retrouver. Une invitation avec tous les détails pour l'inscription sera disponible en temps voulu.

Pour le comité d'organisation: Christine et Lucien Nicolet, tél. 021 646 47 56.

Pour les jeunes

Rencontres Eveil à la foi (0-6-ans)

Rencontre le samedi, de 11 h à 12 h, au temple de Cheseaux. Prochaine rencontre **4 mai**. Informations armi-helena.hilden@eerv.ch, 021 331 58 21

Culte de l'enfance (6-10 ans)

Bibl'aventure le samedi, de 9h à 12h, à l'ancienne cure de Cheseaux. Prochaine rencontre, **4 mai**. Informations catherine.dietiker@eerv.ch.

Culte des Rameaux, le 14 avril

Dimanche 14 avril nous accueillerons 6 jeunes, des paroisses du Haut Talent et de Cheseaux-Romanel, au cours du culte de 10h30 à l'église de Montheron. La fête des Rameaux vient clore la période du catéchisme et marque l'entrée dans une nouvelle étape sur le chemin de la maturité personnelle et de la découverte du monde. C'est l'occasion pour les familles et la communauté d'entourer ces jeunes, de leur redire notre amitié et notre confiance, et de leur faire cadeau d'une prière: la bénédiction des catéchumènes. Ce culte offrira également la possibilité pour les jeunes qui le souhaitent de recevoir le baptême ou de le confirmer.

- Haut Talent: Cavallucci Emy, Joyet Noémie
- Cheseaux-Romanel: Christen Olivia, Deschamp Coline, Estoppey Léonard, Pilet Amélia

En chemin vers Pâques

C'est tout un parcours qui est proposé pour la semaine sainte si importante dans la mémoire collective de tous les chrétiens.

- «Reste avec nous !»: jeudi saint, 18 avril, à 20h, au temple de Cheseaux. Texte d'Henri Guillemin joué par Christian Vez. Florence de Saussure: violon, alto. Christianne Cornuz Cavin: piano. Célébration de la sainte cène.
- «Le Christ en croix»: vendredi saint, 19 avril, à 10h, au temple de Romanel. Célébration liturgique au pied de la croix, avec des temps de prières, de méditation et de musique. Célébration de la sainte cène.
- «Jésus-Christ est ressuscité»: aube de Pâques, dimanche 21 avril, à 6h30, au temple de Romanel. Nous allumerons le feu pascal, nous proclamerons la résurrection, nous renouvellerons nos vœux de baptême et nous célébrerons la sainte cène. L'aube de Pâques sera suivie du petit-déjeuner à la Concorde.





 «Il est vraiment ressuscité», culte de Pâques, dimanche 21 avril, à 10h, au temple de Cheseaux, célébration de la résurrection du Christ et sainte cène.

Dans nos familles

Services Funèbres

ont été accompagnées dans la douleur du deuil et l'espérance de la résurrection, les familles de :

- M^{me} Wilma Lenoir, de Cheseaux, le 3 janvier au temple de Cheseaux;
- M^{me} Antoinette Delacuisine, de Romanel, le 6 février au temple de Romanel;
- M. Bernard Mottet, de Romanel, le 6 février à Montoie;
- M^{me} Denise Gebhardt-Brog, de Romanel, le 7 février au temple de Romanel;
- M. Jean-Marc Cuany, de Cheseaux, le 11 février au temple de Cheseaux.

Tabelle des cultes

Dimanche **14 avril à 10h30**, Montheron, C. Dietiker, culte des Rameaux, culte unique pour les Paroisses de Cheseaux-Romanel et du Haut-Talent.

Jeudi **18 avril à 20h,** Cheseaux, Texte d'Henri Guillemin joué par Christian Vez. Florence de Saussure: violon, alto. Christianne Cornuz Cavin: piano. Célébration de la Cène.

Vendredi **19 avril à 10h**, Romanel, C. Dietiker, culte de Vendredi Saint, Cène

Dimanche **21 avril à 6h30**, Romanel, C. Dietiker, Aube de Pâques, Cène, suivi d'un petit déjeuner à la Concorde. 10h00, Cheseaux, M. Burnat-Chauvy, culte de Pâques, Cène.

Dimanche **28 avril à 9h15**, Romanel, M. Burnat-Chauvy, culte suivi d'un temps de prière...

Dimanche **5 mai à 10h**, Cheseaux, C. Dietiker, culte avec Cène, suivi du repas à la Grande salle (Journée de Rencontre et d'Offrande).

Dimanche **12 mal à 10h30**, Romanel, A. Martin.

Dimanche **19 mal à 10h**, Cheseaux, C. Dietiker.

Dimanche **26 mai à 10h**, Prilly (Saint-Etienne), culte régional.

Jeudi **30 mai à 10h**, Romanel, C. Dietiker, culte de l'Ascension, Cène.

Dimanche **2 juin à 10h**, Cheseaux, A. Wirth, culte unique pour les paroisses de Cheseaux-Romanel et du Haut-Talent.

Dimanche **9 juin à 10h**, Romanel, A. Hildén, culte de Pentecôte, Cène, suivi d'un temps de prière.

Dimanche **16 juin à 10h30**, Cugy, M. Burnat-Chauvy et A. Hildén, culte unique pour les paroisses de Cheseaux-Romanel et du Haut-Talent, journée des réfugiés.

Dimanche **23 juin à 10h**, Cheseaux, C. Dietiker culte avec Cène.

Dimanche **30 juin à 10h**, C. Dietiker, culte de l'Alliance

Revivez la semaine qui changea l'histoire humaine



Le dernier repas "Reste avec nous" Jeudi Saint

18 avril - 20h - Cheseaux Célébration de la Sainte Cène Texte d'Henri Guillemin joué par Christian Vez. Florence de Saussure : violon, alto. Christianne Cornuz Cavin : Piano



Le Christ en croix Vendredi Saint

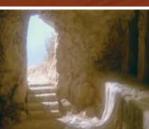
Célébration liturgique avec Sainte Cène Méditation autour de la passion du Christ avec des temps de prières et de musique

19 avril - 10h - Romanel



Le Christ est ressuscité Aube de Pâques

21 avril - 6h30 - Romanel
Proclamation de la résurrection
autour du feu pascal
Renouvellement des voeux de
baptême - Sainte Cène
L'aube de Pâques sera suivie du
petit déjeuner à la Concorde



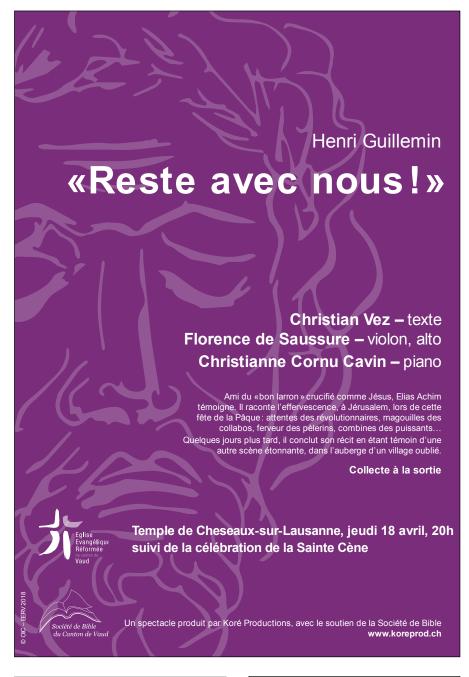
Il est vraiment ressuscité!

21 avril - 10h - Cheseaux Célébration de la résurrection du Christ et Sainte Cène

> paroisse évangélique réformée de Cheseaux-Romanel









10% de rabais*

aux habitants de Romanel sur les abonnements

*rabais non cumulable avec d'autres offres

Ch. des Epinettes 1 ● 1032 Romanel T. 021 648 34 54 ● info@green-club.ch www.green-club.ch A Romanel-sur-Lausanne ch. du village 12 (ferme sous La Villageoise)

MARCHÉ À LA FERME

Tous les vendredis après-midi de 13h30 à 18h30

Sandrine & Raymond Overney

Commmerce de fromages produits laitiers

1063 Chapelle-sur-Moudon

Marché sur la Riponne & Romanel s/lausanne Tél. 021 905 63 82 Portable 079 347 56 37

Email: s.overney@bluewin.ch

Jean-René Baudet

Légumes, fruits, produits du terroir

1032 Romanel s/Lausanne Tél. 079 684 28 50







2º partie : Fanfare des Vétérans Vaudois

www.lasourceenchantee.ch

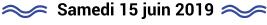


L'AMICALE DES PÈDZES organise

LA FÊTE DU LAC

sur le thème :

LE VENT, L'EAU ET LE LAC DE ROMANEL



Dès 9 heures, café croissants sous la cantine accueil des classes de Romanel, début des joutes pour les élèves

A midi, petite restauration

L'après-midi, suite des joutes, animations

En fin d'après-midi, Partie officielle et verre de l'amitié offert par la commune Boum des enfants

En soirée,

Les filets de perches et autre restauration Musique, bar ambiance jusqu'au bout de la nuit.



Ouvert à tous, venez nombreux!





Fenêtre de l'Avent de l'EIR, samedi 15 décembre

L'EIR tient à vous remercier chaleureusement de votre présence. Vous vous êtes déplacés en nombre ! Quelle ambiance, quelle convivialité! Nous sommes comblés.

Nous adressons également un grand merci à toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à la réalisation de cette fenêtre.

Nous vous adressons nos meilleurs messages et vous donnons rendez-vous pour la prochaine édition.

E. G.





Tous différents, tous ensemble!

Prochaine séance de préparation du Conseil le jeudi 13 juin à 20 h 00 à la Villageoise





Romanelmfo

Vous souhaitez faire paraître une annonce?

Il reste encore de nombreuses places disponibles dans le Romanel info!

N'hésitez pas à nous contacer!

Impressum

Prochaine parution 19 août

Délai rédactionnel 19 juillet

Parution

4 numéros par an en février, avril, août et novembre.

Rédaction

Vos propositions d'articles ou d'annonces sont à adresser au Greffe municipal à l'adresse greffe@romanel-sur-lausanne.ch

Comité de rédaction

M^{me} Claudia Perrin M^{me} Nicole Pralong M. Luigi Mancini Participation du GSL

Maquette et mise en page

M^{me} Sophie Sgroi-Donnet IRG Sàrl

Impression

IRG Sàrl Le Mont-sur-Lausanne

Annonces publicitaires Noir et blanc

1/8 de page Fr. 400.– **1/4 de page** Fr. 600.–

Quadrichromie

1/8 de page Fr. 600.– **1/4 de page** Fr. 1000.–

Parution isolée (en couleurs)

1/8 de page Fr. 200.– **1/4 de page** Fr. 350.–

Annonce express

Fr. 30.- (réservée aux habitants de Romanel)